POLITIQUE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

SAR Recycling SA, opérant dans le secteur de la récupération des métaux précieux, conformément aux souhaits de la Direction générale, déclare son engagement à gérer et à développer sa chaîne d'approvisionnement selon les exigences fixées par le Responsible Jewellery Council basées sur les principes fondamentaux du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Concernant les abus graves liés à l'extraction, au transport ou au commerce de minerais :
Nous ne tolérerons, ni en aucune façon tirerons profit de, contribuerons, aiderons ou faciliterons la Commission, par quiconque, pour :

- toute forme de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant ;
- toute forme de travail forcé ou obligatoire, à savoir tout travail ou service exigé de toute personne menacée de sanction et pour lequel la personne concernée ne s'est pas portée volontaire ;
- les pires formes de travail des enfants ;
- d'autres violations graves des droits de l'Homme et abus tels que la violence sexuelle ;
- des crimes de guerre ou autres violations graves du droit international humanitaire, crimes contre l'humanité ou génocide.

Concernant la gestion du risque d'abus grave :
Nous suspendrons immédiatement ou mettrons fin à notre engagement avec les fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable que ceux-ci s'approvisionnent auprès de, ou soient liés à une partie commettant des abus graves.

Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques :
Nous ne tolérerons aucun soutien *direct* ou *indirect* à des groupes armés non étatiques par l'extraction, le transport, le commerce, la manipulation ou l'exportation de minerais.
Le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques par l'extraction minière, le transport, le commerce, la manipulation ou l'exportation de minerais comprend, sans s'y limiter, l'approvisionnement en minerais, le versement de paiements ou la fourniture d'une assistance logistique ou d'équipement logistique ou assistance logistique à des groupes armés non étatiques ou à leurs affiliés qui :

- contrôlent illégalement les sites miniers ou contrôlent de toute autre manière les voies de transport ;
- contrôlent illégalement les sites miniers ou contrôlent de toute autre manière les voies de transport, les points de commerce de minerais et les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement ;
- taxent illégalement ou extorquent de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des voies de transport ou aux points de commerce des minerais ;
- taxent illégalement ou extorquent de l'argent ou des minerais à des intermédiaires, des entreprises d'exportation ou des commerçants internationaux.

Concernant la gestion du risque du soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques :
Nous suspendrons ou mettrons fin immédiatement à notre engagement avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable que ceux-ci s'approvisionnent auprès de, ou soient liés à une partie fournissant un soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.

Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :
Nous convenons d'éliminer le soutien direct ou indirect aux forces de sécurité publiques ou privées qui :

- contrôlent illégalement les sites miniers, les voies de transport ou les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement ;
- taxent illégalement ou extorquent de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des voies de transport ou aux points de commerce des minerais ;
- taxent illégalement ou extorquent à des intermédiaires, des entreprises d'exportation ou des commerçants internationaux.

Nous reconnaissons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées sur les sites miniers et/ou dans les zones avoisinantes et/ou le long des voies de transport doit être exclusivement de maintenir l'état de droit, y compris la protection des droits de l'Homme, d'assurer la sécurité des travailleurs miniers, de l'équipement et des structures de la mine, et de protéger le site minier ou les voies de transport contre les entraves à l'extraction minière et au commerce légitimes.

SAR
RECOVERY OF PRECIOUS METALS

Lorsque nous ou toute entreprise de notre chaîne d'approvisionnement, négocions avec des forces de sécurité publiques ou privées, nous nous engageons ou exigeons que ces forces de sécurité soient déployées conformément aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme. En particulier, nous soutiendrons ou prendrons des mesures de contrôle pour nous assurer que les individus ou les unités des forces de sécurité responsables de violations graves des droits de l'Homme ne soient pas embauchés. Nous soutiendrons les efforts, ou prendrons des mesures, pour nous engager avec les autorités centrales et locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile, afin de contribuer à des solutions viables sur les modalités de transparence, proportionnalité et responsabilité dans les paiements aux forces de sécurité publiques pour la fourniture de la sécurité. Nous soutiendrons les efforts, ou prendrons des mesures, pour nous engager avec les autorités locales, les organisations internationales et les organisations de la société civile afin d'éviter ou de réduire au minimum l'exposition des groupes vulnérables, notamment les mineurs artisanaux où les minerais de la chaîne d'approvisionnement sont extraits de manière artisanale ou à petite échelle, aux impacts négatifs associés à la présence de forces de sécurité publiques ou privées sur les sites miniers.

Concernant la gestion des risques des forces de sécurité publiques ou privées :
Conformément à la position spécifique de l'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement, nous élaborerons, adopterons et mettrons en œuvre immédiatement une chaîne d'approvisionnement, élaborerons, adopterons et mettrons en œuvre immédiatement un plan de gestion des risques avec les fournisseurs en amont et d'autres parties prenantes afin de prévenir ou d'atténuer le risque de soutien direct ou indirect des forces de sécurité publiques ou privées, tel qu'identifié ci-dessus, lorsqu'un tel risque existe. Dans de tels cas, nous suspendrons ou mettrons fin à notre engagement avec les fournisseurs en amont après l'échec des tentatives d'atténuation dans les six mois suivant l'adoption du plan de gestion des risques.

Concernant la corruption et la fausse déclaration frauduleuse de l'origine des minerais :
Nous ne proposerons, ne promettrons, ne donnerons ou ne demanderons pas de pots-de-vin et nous nous opposerons à la sollicitation de pots-de-vin pour dissimuler ou masquer l'origine des minerais, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances payés aux gouvernements pour l'extraction minière, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation des minerais.

Concernant le blanchiment d'argent :
Nous soutiendrons les efforts, ou prendrons des mesures, pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable découlant ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de minerais provenant de la taxation illégale ou de l'extorsion de minerais aux points d'accès aux sites miniers, le long des itinéraires de transport ou aux points de commerce des minerais par les fournisseurs en amont.

Concernant le paiement des impôts, taxes et redevances dus aux gouvernements :
Nous ferons en sorte que toutes les taxes, les droits et les redevances relatifs à l'extraction, au commerce et à l'exportation de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque soient conformes à la position de l'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à divulguer ces taxes et redevances le long de la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à divulguer ces paiements conformément aux principes énoncés dans l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Concernant la gestion du risque de corruption et de fraude, déclaration frauduleuse de l'origine des minerais, le blanchiment d'argent, et le paiement des taxes, droits et redevances aux gouvernements :
Suivant la position spécifique de l'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à impliquer la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à collaborer avec les fournisseurs, les autorités gouvernementales, centrales ou locales, les organisations internationales, la société civile et les gouvernements, selon les cas, pour améliorer et suivre les performances en vue de prévenir ou d'atténuer les risques d'impacts négatifs par des dispositions mesurables prises dans des délais raisonnables. Nous suspendrons ou interromprons l'engagement avec les fournisseurs en amont après l'échec des tentatives d'atténuation.

À Riva San Vitale, le 14/01/2026

La Direction